

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 43 de la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse, il est porté à la connaissance du public que le

compte de l'exercice 2023/2024 du lot 370

est déposé et consultable par le public à partir de ce jour au secrétariat communal de la commune de Koerich.

Koerich, le 15/04/2024

Le comité du
syndicat de chasse du lot 370

Certificat de publication

Il est certifié par la présente que le **compte de l'exercice 2023/2024 du lot 370** a été publié et affiché à partir du

15/04/2024 jusqu'au 30/04/2024

conformément à l'article 43 de la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse .

Koerich, le 15/04/2024

Pour le collège des bourgmestres et échevins,
Le bourgmestre, Le secrétaire communal,

